



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 12 décembre 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,  
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h30*

#### Étaient présents :

**G.B.M :** AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe

**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude;

**C.C.V.M :** AUBRY Didier ; GAUTHIER André

#### Étaient excusés :

**G.B.M :** LAMBERT Marie ; MICHEL Marie-Thérèse

**C.C.L.L :** COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; OUDET Alain, suppléant de CRETIN Emmanuel ; LIME Angèle ; MESNIER Christian

**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Élise AEBISCHER

#### Procuration de vote :

**Mandant :** LAMBERT Marie ; LIME Angèle ; MESNIER Christian

**Mandataire :** BAILLY Guillaume ; STADELMANN Jean-Claude ; CHOPARD Félix

## **CONTRIBUTIONS ET TARIFS DE TRI EN 2024**

**Rapporteur** : Monsieur André TERZO, Vice-Président en charge du centre de tri

### **I. CONTRIBUTIONS (appelées aux adhérents)**

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac : 135 € HT par tonne (stable)
- emballages en vrac : 288 € HT par tonne (stable)
- Papier pré-trié de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) : 40 € HT par tonne
- Papier pré-trié de qualité assimilable à du 1.02 (GM) : 80 € HT par tonne
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation (stable)
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne (stable)
- incinération des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Transfert de verre : 6 € HT par tonne (stable)

Mise en balles (sans tri) : 20 € HT par tonne (stable)

### **II. TARIFS, TRI ET MISE EN BALLE (pour les non-ménages et autres clients)**

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes : 180 € HT par tonne pour le dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide ;
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension consignes de tri) sans recettes : 190 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide ;
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) sans recettes : 180 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide ;
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours) ;
- journaux et emballages en vrac (avec extension des consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 150 € HT par tonne ;
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100 € HT par tonne ;
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 90 € HT par tonne ;
- Caractérisations avec présence d'un agent collectivité : 80 € HT par caractérisation ;
- Caractérisations sans présence d'un agent collectivité : 100 € HT par caractérisation
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne ;
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Mise en balles seule (sans tri) : 20 € HT par tonne.

Apport de papiers pré triés de la part d'associations :

- papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 0,6 X du prix plancher du marché de rachat des 1.11 ;

- papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : reprise du papier sans contrepartie financière ;
- apport de bouchons plastiques pré triés, conditionnés et livrés de la part d'associations : 300 € HT par tonne (sous réserve de validation de l'intégration aux tonnages soutenus par CITEO) ;
- apport de plastiques pré triés, sous réserve de quantités minimums : 100 €/t.

Concernant les apports gracieux d'opérateurs privés, de professionnels, de municipalités ou de leurs prestataires ou d'associations, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la revente des matériaux.

### III. ITM (pour les non-ménages)

Matériaux	Tarif
Verre (chargement)	6 € HT / tonne
Encombrants (tri et traitement)	110 € HT/ tonne
Polystyrène (tri et traitement)	1 € HT / kg
Mise en balle	20 € HT/ tonne
Caractérisations (Pelle)	300 € HT
Location journée quai de transfert	300 € HT
Location journée d'une alvéole	300 € HT
Traitement de bacs à ordures ménagères (sans inserts métalliques)	10 € HT/tonne
Double pesée	5 € HT la double pesée
Perte d'un badge	15 € HT/badge

**A l'unanimité, le Comité Syndical décide des tarifs du tri à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, selon les propositions ci-dessus.**

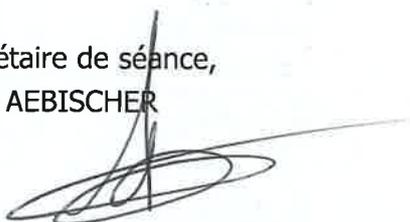
Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0



Secrétaire de séance,  
Élise AEBISCHER



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 025-252508247-20231212-2023\_12\_16\_82-DE